



**AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'EMPLACEMENTS
APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC A DESTINATION DE
L'EXPLOITATION DE STAND SUR LES MARCHÉS FORAINS
25 EMBLEMENTS**

SECTION I : PERSONNE PUBLIQUE PROPRIETAIRE DU DOMAINE

Commune d'Antibes Juan-les-Pins

Point de contact : DGA Ressources Prospective - Direction de la Commande Publique - Service Activités Déléguées - ☎ : 04.89.73.55.48 – ✉ : ActivitesDeleguees.Secretariat@ville-antibes.fr
ou DGA Proximité - Direction Sécurité Domaine - Service Domaine Public, Halles & Marchés - Unité Halles & Marchés - ☎ 04.92.90.50.31 ✉ : hallesetmarches@ville-antibes.fr

SECTION II : OBJET DE L'AUTORISATION

En application de l'article L.2122-1-1 du CGPPP, une procédure de sélection est organisée pour l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire pour l'exploitation de stand sur les emplacements relevant du domaine public sur les marchés forains suivants :

LOT	JOURS ET HORAIRES	NOMBRE D'EMPLACEMENTS DISPONIBLES
LOT Place De Gaulle DU MARDI	Mardi de 6h à 14h	5
LOT Bd Albert 1 ^{er} DU JEUDI	Jeudi de 6h à 14h	11
LOT Place De Gaulle DU SAMEDI	Samedi de 6h à 14h	6
LOT Championnet DU DIMANCHE	Dimanche de 6h à 14h	3

Il est possible de candidater pour obtenir un emplacement sur un seul, sur deux, trois ou sur les quatre lots précités. En revanche, les candidats ne peuvent choisir l'emplacement.

Tous les emplacements varient entre 3 mètres et 6 mètres linéaires.

L'autorisation est consentie à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Les conditions d'occupation et les conditions financières sont définies dans le règlement de consultation.

Code NUTS : FRL03

Classification CPV : 559000009 (services de vente au détail).

SECTION III : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET PROCEDURE

La procédure est de type « ouverte », c'est-à-dire que tous les candidats souhaitant y participer peuvent retirer les documents de consultations gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr/>. Le dossier de consultation précise la procédure, et notamment les modalités de présentation des candidatures et des offres, les critères de sélection des offres, les caractéristiques des autorisations, et les coordonnées du Tribunal Administratif de Nice qui est l'instance chargée des recours.

Date limite de réception des candidatures et des offres : **vendredi 16 juin 2023 à 12h00**

Date d'envoi du présent avis : 26/05/2023